

**RAPPORT DU JURY  
DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES  
MAÎTRE FORMATEUR (CAFIPEMF)  
- SESSION 2019 -**

## Présentation générale

---

Le présent examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur a pour objectif de développer les compétences des formateurs en Polynésie française.

Cette certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare **l'épreuve d'admissibilité**. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant **aux épreuves d'admission**.

Conformément à l'article 2 de la convention décennale entre l'Etat et la Polynésie française relative à l'éducation, pour la collation et la délivrance des titres et diplômes nationaux qu'il revient à l'État d'assurer, le vice-recteur représentant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il constitue les jurys d'examen et en convoque les membres après avoir informé le ministre de l'éducation de la Polynésie française.

Conformément à l'article 4 de la convention citée supra, la Polynésie française est en charge de l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux.

## Textes de référence

---

- *Arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Arrêté n°30199-2018 VR/DEC du 19/10/2018 fixant les dates d'ouverture et de fermeture du registre d'inscription à l'épreuve d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur organisées au titre de la session 2019 ;*
- *Arrêté n°28738-2018 VR/DEC du 27/09/2018 fixant les dates d'ouverture et de fermeture du registre d'inscription à l'épreuve d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur organisées au titre de la session 2019.*

## Admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury. Le candidat s'appuie sur un dossier qui comprend un rapport d'activité (5 pages maximum, hors annexes) et les rapports d'inspection. L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

### Données statistiques

36 candidats se sont inscrits à l'admissibilité, 30 se sont présentés à l'épreuve et 13 ont été déclarés admissibles.

Candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	8	28	36
Présents	6	24	30
Abandons	2	4	6
Abandons/Inscrits	25%	14%	17%
Admissibles	3	10	13
Ajournés	3	14	17
Admissibles/Présents	50%	42%	43%

Spécialités	Nombre de candidats	Admissibles	Ajournés
Langue et culture régionale	3	1	2
Langue vivante étrangère	1	1	0
Enseignement et numérique	7	5	2
Enseignement en maternelle	2	1	1
Education physique et sportive	1	0	1
Education musicale	1	0	1
Sans spécialité	15	5	10
Total	30	13	17

### Composition du jury

Le jury, présidé par le vice-recteur ou par son représentant, est composé de :

- un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré
- un conseiller pédagogique
- un maître formateur
- un inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Président : Christian MORHAIN - IA IPR EVS

- Serge SEGURA - IEN-A
- Bruno LE ROUX - IEN
- Corinne GRASSET - IEN
- Andy CHANSAUD - CPAIEN
- Noëlle FAAAHU VAKI - CPAIEN
- Elsie TAPEA - CPAIEN

- Karen TEHEI - PEMF
- Eraina TAURAA - PEMF
- Brigitte LALLEMAND - PEMF
- Catherine BATSCH - IA IPR
- Gaëtan LE LU - IA IPR

## Épreuve d'admissibilité

---

Le jury rappelle que cette première épreuve a pour objectif de sélectionner les candidats qui, en appui sur une expérience pédagogique confirmée, se sont engagés dans une démarche les conduisant vers les missions de formateur. Le candidat doit donc rendre lisible son expertise pédagogique ainsi que son degré d'appropriation du référentiel du formateur.

### **1 - Rapport d'activité :**

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier, la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours, sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, son implication dans des projets éducatifs, son intérêt pour la formation.

#### **Bilan :**

La majorité des rapports d'activité des candidats montre une réflexion bien structurée et une organisation qui permet de rendre lisible les parcours.

Certains dossiers montrent une analyse distanciée du vécu professionnel, en appui sur des exemples bien choisis et bien exploités dans une mise en perspective vers les missions du formateur.

En revanche, un certain nombre de dossiers sont centrés sur la seule expérience vécue dont le fil descriptif peine à faire émerger les points forts du parcours. Cette centration excessive obère toute tentative d'analyse et de problématisation vers les compétences du formateur.

La multiplication des annexes non exploitées explicitement à l'écrit comme à l'oral ne plaide pas en faveur de l'esprit d'analyse et de synthèse que l'on attend d'un formateur potentiel.

Quelques dossiers, minoritaires, montrent des erreurs de langue, une orthographe problématique et une construction vacillante qui font douter des qualités professionnelles des enseignants qui les présentent.

#### **Recommandations :**

Le jury conseille aux candidats de **mieux cibler les qualités professionnelles** pour les développer et les argumenter lors de la présentation et de l'entretien, dans une dynamique de mise en perspective vers les compétences du formateur.

Les candidats gagneraient en clarté et en lisibilité en **faisant des choix concis et éclairés des annexes** mises en valeur par des liens explicites.

Enfin, le jury indique que la présentation **d'une expérience de formation doit être analysée et problématisée** en prenant en compte la diversité des publics où le candidat privilégiera une vision systémique de cycle.

## **2 - Entretien :**

L'entretien (exposé et échange avec le jury) doit permettre d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels, sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques, son investissement dans le projet d'école, sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Il s'agit pour les candidats d'exprimer leurs potentialités en se projetant vers la fonction de formateur. Il n'est pas attendu une expression exhaustive d'expériences ou de réflexions en lien avec le référentiel de compétences du formateur mais bien d'en montrer un degré raisonnable d'appropriation.

### **a) Exposé :**

Les candidats ont globalement bien respecté les contraintes de l'exposé même si certains ne sont pas allés au bout des 15 minutes qui leur étaient imparties.

Les candidats ont favorablement touché le jury quand le propos était bien structuré, annoncé par un plan respecté et conclu de façon concise.

Toutefois, le stress bien compréhensible de l'épreuve ne doit pas empêcher les candidats de s'engager dans une présentation dynamique. L'utilisation de notes et/ou d'un diaporama a pu en desservir certains s'ils n'étaient pas en capacité de s'en détacher.

### **Recommandations :**

Le jury recommande aux candidats de **canaliser leur émotion** en s'appuyant sur un plan structuré et dynamique.

Le choix d'utiliser des notes ou un diaporama doit être mûrement réfléchi. Le candidat doit s'astreindre à s'en écarter et à **donner de la fluidité à son discours**.

De la même manière, l'exposé ne doit pas se restreindre à une reprise des éléments contenus dans le dossier mais bien permettre au candidat de **se projeter dans la fonction de formateur** en prenant en compte les enjeux du système éducatif et le public visé.

### **b) Echange avec le jury :**

Le jury indique que, dans l'ensemble, les candidats ont su faire preuve de motivation et de connaissances structurées, voire solides pour certains, dans les domaines didactique et pédagogique.

Les candidats qui ont su témoigner d'écoute afin d'entrer dans un dialogue constructif avec le jury et qui ont montré une conception éclairée, même non exhaustive, des missions du formateur, l'ont favorablement touché. Les réponses aux questions, sans évitement, avec honnêteté et conviction, ont permis aux candidats de rendre lisible une réflexion personnelle et professionnelle structurée.

A contrario, les candidats peinant à se détacher d'une pratique, même experte, ou ne montrant pas de capacité à l'analyser, ont eu du mal à se projeter dans la fonction de formateur et à en problématiser les enjeux. L'évitement dans les réponses, le manque de clarté sur leurs motivations les ont notablement desservis.

Certains échanges, laborieux malgré les sollicitations explicites et bienveillantes du jury, ont révélé des fragilités dans la maîtrise des aspects didactiques et pédagogiques des fondamentaux des programmes et de réelles difficultés à appréhender la fonction de formateur.

Recommandations :

Le jury conseille aux candidats de **s'assurer de la maîtrise des éléments développés** leur permettant un échange approfondi.

Afin d'**entrer dans un dialogue constructif**, en cas de doute, la reformulation de la question est possible. Les réponses doivent être étayées par des exemples simples et pertinents attestant d'**une maîtrise didactique et pédagogique**. La qualité de la communication, claire et fluide, doit être en rapport avec la posture professionnelle attendue d'un formateur.

Pour les candidats ayant choisi une option, l'**ouverture vers la polyvalence du professeur des écoles et du formateur** doit permettre au jury de prendre la mesure d'un ressourcement didactique et pédagogique adapté.

## Admission

L'admission se fonde sur deux épreuves :

- **Épreuves de pratique professionnelle au choix du candidat :**

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

- **L'analyse de pratique :**

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

- **L'animation d'une action de formation :**

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

- **Mémoire professionnel :**

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

- **Mémoire :**

C'est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

- **Soutenance :**

Le candidat présente son mémoire professionnel (15minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

### Données statistiques

Quatre candidates se sont inscrites cette année à l'admission. Toutes se sont présentées à l'épreuve et une seule a été déclarée admise. Aucune d'elles ne présentait de spécialité.

Candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	0	4	4
Présents	0	4	4
Admis	0	1	1
Ajournés	0	3	3
Admissibles/Présents	/	25%	25%

### Composition du jury

Le jury, présidé par le vice-recteur ou par son représentant, est composé de :

- un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré
- un conseiller pédagogique
- un maître formateur
- un inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Président : Christian MORHAIN - IA IPR EVS

- Bruno LE ROUX - IEN
- Andy CHANSAUD - CPAIEN
- Karen TEHEI - PEMF

Examineurs qualifiés :

Examineurs 1 :

- Jean-Louis LAFLAQUIERE - IEN
- Guilène REVAUGER - ESPE

Examineurs 2 :

- Corinne GRASSET - IEN
- Anita YU - ESPE

## Épreuve de pratique professionnelle

---

Tous les candidats ont choisi de présenter une **analyse de pratique**.

**La première phase** de l'épreuve, observation et analyse d'une séance d'enseignement, vise à évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue constructif, ordonner et hiérarchiser ses remarques, proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

**La deuxième phase**, entretien avec les examinateurs qualifiés, vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire ou le professeur débutant, à justifier ses choix, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

### **1 - Observation et analyse d'une séance d'enseignement :**

#### **Bilan :**

Les candidats ont globalement su faire preuve de bienveillance de façon à poser un cadre d'échanges serein. Le recours à un plan structuré, une gestion rigoureuse de la communication et du temps, la capacité à écouter, relancer, et à s'adapter à son interlocuteur, ont permis aux candidats de s'engager dans des échanges constructifs et formateurs.

La pertinence des choix de sujets à traiter, en rapport avec l'activité des élèves et en appui sur des éléments didactiques et pédagogiques, ainsi que l'ouverture à l'interdisciplinarité, l'inter-cycle et le lien école-famille ont favorablement touché le jury.

Enfin, la capacité du candidat à faire synthétiser en fin d'entretien, par le stagiaire ou le professeur débutant, l'essentiel des conseils dispensés, l'a valorisé.

A contrario, la monopolisation de la parole et le manque d'écoute ont induit la prévalence de l'injonction au détriment de la co-construction, sans prendre en compte les difficultés du stagiaire. Le manque de recul et d'analyse combiné à l'absence d'ancrage didactique et pédagogique ont conduit certains candidats à ne pas être en capacité de discerner l'essentiel de l'accessoire et, de fait, à ne pas être en mesure d'avoir une posture de formateur.

#### **Recommandations :**

Le jury conseille aux candidats de **se projeter en permanence dans la fonction de formateur**. Pour se faire, il s'agira de se ressourcer sérieusement et de s'approprier les textes de référence (circulaire CAFIPEMF, référentiel de compétences du formateur, programmes et documents d'accompagnement).

Par ailleurs, afin de **conduire un entretien favorisant la posture réflexive** chez le stagiaire ou le professeur débutant, il est recommandé de s'informer sur les techniques de communication et de conduite d'entretien et de s'entraîner à la critique constructive en mobilisant les ressources humaines à disposition dans le contexte d'exercice (équipe de circonscription, formateurs disponibles).

### **2 - Entretien avec les examinateurs qualifiés :**

### Bilan :

Les candidats maîtrisant le prescrit, s'appuyant sur des références théoriques solides et qui ont su faire preuve d'écoute, d'un bon esprit d'analyse et de synthèse, ont su expliciter les choix opérés et hiérarchiser les conseils ciblés.

L'ouverture d'esprit et l'acceptation raisonnable de la part du doute leur a permis de s'installer dans un dialogue constructif avec les examinateurs qualifiés.

En revanche, les examinateurs qualifiés ont observé certaines positions très arrêtées sur lesquelles les candidats n'ont pas su revenir. L'enfermement dans le descriptif et le « jargonage » hasardeux font état de références insuffisamment intégrées, ce qui a empêché certains candidats de se mettre en perspective dans des problématiques de formation et d'accompagnement.

### Recommandations :

Le jury conseille à nouveau aux candidats de **se projeter en permanence dans la fonction de formateur**. Pour se faire, il s'agira de se ressourcer sérieusement et de s'appropriier les textes de référence (circulaire CAFIPEMF, référentiel de compétences du formateur, programmes et documents d'accompagnement).

Afin d'**entrer dans un échange professionnel** avec les examinateurs qualifiés, les candidats doivent faire preuve de sincérité et d'humilité. En synthétisant leur propos et à se mettant à distance de l'analyse de l'entretien, ils doivent être en capacité d'argumenter leurs choix par un ancrage institutionnel, théorique et didactique approprié.

## Mémoire professionnel

---

### 1 - Mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel vise à évaluer la capacité du candidat à établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation, d'articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle, de formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, d'élaborer des hypothèses opérationnelles, de mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche et de proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

### Bilan :

Les candidats qui ont su faire le choix d'une problématique de formation ou d'accompagnement au plus près du terrain, en appui sur des apports théoriques et didactiques pertinents et variés, ont favorablement touché le jury. Les mémoires qui ont conjugué les problématiques des élèves et celles des enseignants ont permis de valoriser le travail d'investigation des candidats.

A contrario, un mémoire exclusivement centrée sur une problématique d'enseignement sans envisager des axes de formation ou d'accompagnement ne peut recevoir un accueil favorable. Par ailleurs, il est attendu des candidats une qualité rédactionnelle irréprochable (structuration, syntaxe et orthographe). Certains dossiers montrent des lacunes inacceptables en la matière de la part d'enseignants.

### Recommandations :

Le jury conseille aux candidats de **construire leur mémoire avec rigueur** en s'appuyant sur un étayage scientifique et didactique solide. L'expérimentation doit se fonder sur un échantillonnage significatif qui permet d'étayer la réflexion et de valider des conclusions pragmatiques.

Tout en **prenant en compte les principes de l'ingénierie de formation**, les candidats doivent faire preuve de curiosité et démontrer de réelles compétences en la matière. Enfin, **la prise en compte du contexte d'exercice**, et plus particulièrement les spécificités du territoire ultra-marin de la Polynésie, doit faire partie des axes de réflexions des candidats.

### 2 - Soutenance :

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel, à analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises, à discuter du fondement des hypothèses retenues, relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

### Bilan :

**La présentation du mémoire** a valorisé les candidats lorsqu'une analyse distanciée leur a permis de proposer des pistes d'amélioration témoignant d'une réflexion ouvrant des perspectives ainsi qu'une projection dans la fonction de formateur. Certains candidats montrent de réelles qualités de communication.

En revanche, des propos descriptifs, non distanciés du mémoire et le manque d'ouverture vers des problématiques de formation ou d'accompagnement ne peuvent que desservir les candidats.

**L'échange avec le jury** lorsqu'il s'est fait de façon fluide et synthétique a mis en valeur les qualités des candidats en capacité d'analyser les questions du jury et d'y répondre précisément en s'appuyant sur des exemples concrets. Certains ont permis d'envisager les problématiques de formation avec pragmatisme et modestie.

A contrario, lors des échanges avec le jury, l'excès d'assurance, sans se remettre en question et sans envisager les difficultés rencontrées par les professeurs des écoles ou leurs besoins en formation, ne permet pas au jury de déceler chez les candidats des capacités à se positionner en tant que formateur.

### Recommandations :

Encore une fois, le jury conseille aux candidats de **s'approprier les textes de référence** (circulaire CAFIPEMF, référentiel de compétences du formateur, programmes et documents d'accompagnement) et de les intégrer afin de s'engager véritablement dans la fonction de formateur.

Les candidats doivent rendre lisible leur maîtrise des compétences professionnels du formateur. Ils doivent être en capacité de **s'engager dans un échange professionnel constructif**, c'est à dire, être dans un processus réflexif depuis la rédaction du mémoire jusqu'à sa soutenance.

## Intégration du numérique

Lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser à bon escient.

### Bilan :

Les outils numériques sont utilisés par les candidats au service des apprentissages des élèves, et, plus rarement, comme des outils de formation. Lorsque le support numérique est utilisé lors de la présentation du mémoire, la capacité du candidat à s'en détacher est déterminante pour le valoriser. Lorsque cela a été le cas, cela a apporté de la fluidité et de la complémentarité au discours. On peut noter également une utilisation pertinente de ce support lors de l'analyse de pratique, notamment à partir de photographies d'élèves en activité, à partir desquelles une candidate a ciblé des focales d'observation qui ont alimenté les échanges formatifs.

En revanche, certains candidats ne semblent pas convaincus de la plus-value d'un usage du numérique au service des apprentissages des élèves et ne l'envisage même pas au service de la formation. Cela ne les a pas valorisé.

### Recommandations :

***L'outil numérique doit être au service des apprentissages des élèves et apporter une plus-value dans l'acte de formation et son déploiement auprès des enseignants.***

Par ailleurs, la problématique territoriale des archipels éloignés peut localement trouver des réponses en termes de formation et d'accompagnement pour lesquels les outils numériques peuvent apporter des solutions complémentaires. Les candidats doivent se saisir de ces opportunités offertes pour les intégrer à leurs axes de réflexion.

Fait à Papeete, le lundi 17 juin 2019

**Le président du jury,  
Christian MORHAIN**

